

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Gwenaël COURTET à Laëtitia MELOIS
Christian GUEGUEN à Patrice LE STUNFF
Patrice JACQUEMINOT à Françoise BALLESTER
Jean-François SALVAR à Bernard BASTIER
Jacques GREVES à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 Mai 2024
Date de l'affichage	24 Mai 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	33

2024 62 Subventions environnement 2024

Rapporteur : J. Daniel

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposées au mois de mars auprès du service manifestation.

Ces demandes ont fait l'objet de discussions au sein de chaque commission.

Les montants proposés par les commissions représentent un total de 54 425 € (50 453 € en 2023).

Concernant les **subventions aux associations à caractère environnemental**, le montant des subventions proposées par la commission s'élève à **1 650 €** contre 1 150 € versés en 2023 (soit +43.48 %).

Le tableau est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission travaux, urbanisme, environnement, transitions et sécurité du 14 mai 2024 ;

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 mai 2024,

APPROUVE le tableau des subventions aux associations à caractère environnemental pour l'année 2024 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nom association	Locale/ extérieure	Catégorie	SOLDE Comptes	Nombre Adhérents	Nombre de jeunes	Nombre de salariés	Recettes		Dépenses		SUBVENTIONS		AVANTAGES EN NATURE	DEPENSES RELLES DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS PROPOSEES	OBSERVATIONS
							Adhésions	Divers	Salaires	Divers (frais de fonctionnement, nt, salles, matériels,...)	2022	2023					
ILÔT DE KERGAHER	Locale	E	-20 000 €	48		4	1 000 €	278 154 €	130 000 €	149 154 €	500,00 €	500,00 €	96,00 €		1 000,00 €	700,00 €	
LES MAINS DANS LE SABLE	Extérieure	E	22 821 €	150		2		58 010,61 €	44 565,56 €	17 519,21 €	500,00 €	500,00 €			500,00 €	500,00 €	
OBSERVATOIRE DU PLANCTON	Extérieure	E	49 620 €	75		4		112 373 €	127196	34074					300,00 €	300,00 €	
RES'AGRI	Extérieure	E		106		1						150,00 €			150,00 €	150,00 €	
SOCIETE D'HORTICULTURE	Locale	E											130,00 €				
	Locale	E									500,00 €	500,00 €	226,00 €	0,00 €	1 000,00 €	700,00 €	
	Extérieure	E									500,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €	950,00 €	
	TOTAL										1 000,00 €	1 150,00 €	226,00 €	0,00 €	1 950,00 €	1 650,00 €	